

TARIFS CCAS POUR L'ANNEE 2024

APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2024 SAUF INDICATION SPECIFIQUE

A/ SERVICES AUX RETRAITES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ACTUALISATION DES QUOTIENTS POUR LES SERVICES PROPOSES

Mode de calcul du Quotient :

Revenus du foyer - le loyer hors charges (plafonné) - aides CAF (APL) = QUOTIENT

▪ Loyer plafonné pris en compte pour le calcul :

L'abattement pratiqué sur les ressources pour le loyer (hors charges) ou l'accèsion à la propriété (année N-1) sera plafonné selon le tableau ci-dessous :

Nbre pièces	Surface Moy. Habitable en m ²	Prix moyen loyer en € au m ² 2024	Prix moyen loyer en € 2024
1 pièce = 1 personne	27	23,04 €	622,09 €
2 pièces	46	17,33 €	797,37 €
3 pièces	64	14,86 €	950,91 €
4 pièces	75	14,86 €	1 114,34 €

Il est appliqué le prix moyen du loyer en fonction de la composition familiale, c'est-à-dire :

Si une personne au foyer = loyer plafonné au loyer moyen 1 pièce (même si la personne habite un F4) ;
si 2 personnes au foyer = loyer plafonné au loyer moyen 2 pièces.

▪ Revenus du foyer :

L'actualisation des revenus applicables est effectuée sur la base du plafond de ressources pour l'attribution de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) versée par la CNAV (plafond de ressources actualisé au 1/01/2023) :

	Plafond annuel	Plafond mensuel
Personne seule	11 533.02 €	961.08 €
Couple	17 905.06 €	1 492.08 €

Calculs spécifiques :

○ Pour les couples dont l'un est hébergé en EHPAD :

Lorsqu'un membre du couple est hébergé en EHPAD, sur présentation des justificatifs appropriés, le calcul sera effectué sur le seul revenu de la personne restant au domicile.

Il en est de même pour les personnes veuves ayant un avis d'imposition avec leur conjoint.

○ Pour les personnes retraitées ayant une personne à charge :

Lorsqu'une personne ou un couple retraité justifie d'une personne à charge, le taux de prise en charge est calculé sur l'ensemble des revenus des personnes présentes au foyer, au même titre que les familles prises en charge par le CCAS.

- **Quotients en fonction de la tranche de revenus calculée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 :**

Quotients	Personne seule	Couple	Taux de prise en charge du CCAS	Part de l'utilisateur
A	961,08 € ou moins	1 492,08 € ou moins	80%	20%
B	961,09 € à 1 051,41 €	1 492,09 € à 1 632,31 €	70%	30%
C	1 051,42 € à 1 141,74 €	1 632,32 € à 1 772,54 €	60%	40%
D	1 141,75 € à 1 232,07 €	1 772,55 € à 1 912,77 €	50%	50%
E	1 232,08 € à 1 322,40 €	1 912,78 € à 2 053,00 €	40%	60%
F	1 322,41 € à 1 412,73 €	2 053,01 € à 2 193,23 €	30%	70%
G	1 412,74 € à 1 503,06 €	2 193,24 € à 2 333,46 €	20%	80%

Aucune prise en charge au-delà de la tranche G.

Cette grille de prise en charge s'applique aux prestations proposées aux seniors et aux villebonnais en situation de handicap ou momentanément empêchés comme détaillé ci-dessous, et également en partie pour les sorties comme le prévoient au cas par cas les délibérations du Conseil d'Administration du CCAS.

RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES (RPA)

1/ REDEVANCES MENSUELLES RPA : + 2.5 %

Tarifs des redevances des appartements, toutes charges comprises, applicables à compter du 1^{er} juillet 2024 :

	Tarifs 2023	Tarifs 2024
F1	692,87 €	710,20 €
F2	761,69 €	780,73 €

2/ MOYENS D'ACCES ET DE STATIONNEMENT A LA R.P.A. : + 4.5%

Montant applicable à compter du 1^{er} juillet 2024 :

Type	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Location place de Parking	40,37 €	42,18 €

Montants applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 :

	Tarif 2023	Tarif 2024
Badge d'entrée supplémentaire	21,21 €	22,16 €
Emetteur parking (en cas de perte)	74,03 €	77,36 €

3/ SUPPLEMENT FORFAIT MACHINE A LAVER LE LINGE A DOMICILE :

Tarif mensuel appliqué en sus de la redevance pour les appartements équipés par le résident d'une machine à laver le linge

Forfait mensuel	Tarifs 2023	Tarifs 2024
	30,40 €	31,77 €

4/ SERVICE DE BUANDERIE DE LA R.P.A. :

Prestation réservée exclusivement aux résidents de la RPA

Prestation de buanderie Libre-Service :

- Accès libre à une machine à laver (produits lessiviels inclus) et à un sèche-linge au RDC de de la RPA
- Fonctionnement à jeton : 1 jeton pour accéder à 1 machine, soit 2 jetons nécessaires pour un lavage avec un séchage.
- Facturation mensuelle au même titre que les autres prestations

Lot de 10 jetons buanderie libre-service	Tarif 2023	Tarif 2024
	8,36 €	8,74 €

Prestation de lavage et séchage réalisée par les professionnels de la RPA :

- o Produits lessiviels inclus dans le tarif de la prestation

Prestation Lavage et séchage	Tarif 2023	Tarif 2024
	2,09 €	2,18 €

5/ CHAMBRE D'HOTES A LA R.P.A. :

- Réservation d'une chambre pour les proches d'un résident de la RPA sur une durée limitée.
- Une nuitée est calculée de 14H00 au lendemain 11h00.
- Place de parking en sous-sol selon les disponibilités, avec un supplément parking
- Montants applicables à compter du 1^{er} janvier 2023

Nuitée	Tarif 2023	Tarif 2024
chambre	27,69 €	28,94 €
parking	4,41 €	4,61 €

RESTAURATION

6/ REPAS AU RESTAURANT DE LA RPA :

- Menu proposé hors apéritif et vin
- Les montants applicables incluent le service en salle fixé à 1 euros.
- Service ouvert aux :
 - o résidents de la RPA avec application des tarifs ci-dessous.
 - o villebonnais hors RPA inscrit au SMR, selon disponibilité, avec application des tarifs ci-dessous.
 - o invités des résidents de la RPA, selon disponibilité. Le tarif hors quotient s'applique s'il ne s'agit pas d'un villebonnais inscrit au SMR (hors repas de Noël des résidents RPA).

Quotients	Tarifs 2023	Tarifs 2024
A	2,06 €	2,15 €
B	3,09 €	3,23 €
C	4,12 €	4,31 €
D	5,15 €	5,39 €
E	6,18 €	6,46 €
F	7,21 €	7,54 €
G	8,25 €	8,62 €
hors quotient	10,31 €	10,77 €

7/ REPAS LIVRES A DOMICILE :

- Ce repas n'inclut pas de boisson.
- Les montants applicables incluent les frais de livraison à domicile fixés à 1 euros.
- Un tarif participatif minimum est fixé à hauteur du montant du tarif appliqué au quotient A, dans le cas notamment d'une participation APA du Conseil Départemental.

Quotients	Tarifs 2023	Tarifs 2024
A	2,06 €	2,15 €
B	3,09 €	3,23 €
C	4,12 €	4,31 €
D	5,15 €	5,39 €
E	6,18 €	6,46 €
F	7,21 €	7,54 €
G	8,25 €	8,62 €
<i>hors quotient</i>	10,31 €	10,77 €

8/ BOISSONS AU RESTAURANT RPA :

Boissons alcoolisées	Tarifs 2023	Tarifs 2024
25cl vin	2,47 €	3,00 €
75cl vin - 1 bouteille	7,48 €	7,81 €
Champagne - 1 bouteille	25,03 €	26,15 €

9/ REPAS A THEME AU RESTAURANT DE LA RPA :

- Tarif unique du repas incluant les boissons (1 apéritif, 25 cl de vin et 1 café)

Tarif 2023	Tarif 2024
14,34 €	15,00 €

- Ce tarif s'applique également aux invités des résidents de la RPA lors du repas de Noël des résidents RPA (facture adressée au résident pour lequel son tarif quotient s'applique).

10/ TARIFS DES REPAS DU PERSONNEL COMMUNAL :

- Repas servis en mode self
- Prestation facturée à la commune par le CCAS

Tarif 2023	Tarif 2024
4,78 €	5,00 €

ENTRETIEN

11/ SERVICE DE GROS ENTRETIEN DES APPARTEMENTS A LA RPA :

- Service proposé exceptionnellement aux résidents de la RPA, à hauteur de 2 fois par an.

Tarif 2023	Tarif 2024
13,43 €	14,03 €

12/ SERVICE D'AIDE MENAGERE EXCEPTIONNELLE pour les résidents RPA :

- Service proposé à titre exceptionnel et en cas de situation d'urgence validée avec un responsable de la structure (absence du prestataire exceptionnelle, transition entre deux prestataires, difficulté de santé ponctuelle), et n'ayant pas vocation à être pérennisé.

Quotients	Tarif horaire 2023	Tarif horaire 2024
A	2,71 €	2,83 €
B	4,06 €	4,25 €
C	5,42 €	5,66 €
D	6,77 €	7,08 €
E	8,13 €	8,49 €
F	9,48 €	9,91 €
G	10,83 €	11,32 €
Hors quotient	13,54 €	14,15 €

LOISIRS / ACTIVITES

13/ ACTIVITE PISCINE :

- Accès réservé à la piscine d'Orsay
- Un transport et accompagnement collectif est mis à disposition pour les Villebonnais

Nombre de séances	VILLEBONNAIS		NON VILLEBONNAIS
	Tarif 2023-2024	Tarif saison 2024-2025	Tarif saison 2024-2025
Forfait 10 séances	67,40 €	70,40 €	78,60 €
15 dont une gratuite	94,36 €	98,56 €	110,04 €
20 dont une gratuite	128,06 €	133,76 €	149,34 €
25 dont deux gratuites	155,03 €	161,92 €	180,78 €
Ticket vendu à l'unité	6,74 €	7,04 €	7,86 €

AUTRES PRESTATIONS

14/ TRANSPORT ET ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL :

- Tarif incluant l'aller et le retour du transport
- Transport intra Villebon et les communes de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay CPS

Quotient	Tarif 2023	Tarif 2024
A	1,36 €	1,42 €
B	2,04 €	2,13 €
C	2,72 €	2,84 €
D	3,40 €	3,55 €
E	4,08 €	4,26 €
F	4,75 €	4,97 €
G	5,43 €	5,68 €
Hors quotient	6,79 €	7,10 €

15/LIVRAISON DE COURSES LOURDES :

- Livraison à domicile de pack d'eau et de pack de lait, à raison de 2 packs maximum par foyer et par semaine
- Si une rupture de produit est constatée, le service s'autorise à livrer un produit de substitution de même catégorie.
- Prix du pack livré à domicile fixé sans conditions de ressources, à hauteur du tarif en vigueur du prestataire
- Des frais de livraison fixés à 1 euros pour 2024 sont ajoutés à ce tarif par livraison.

Catégorie	Denrées
Eaux plates	Eau de source
	Hépar / Vittel
	Contrex
	Evian / Volvic
Eaux gazeuses	Badoit / Perrier / Salvétat
Laits	1/2 écrémé bouteilles 1er prix
	1/2 écrémé en brique 1er prix

16/ PETITS DEPANNAGES ET JARDINAGE :

- Intervention limitée à 300 € par an et par foyer.

Quotient	Tarifs 2023		Tarifs 2024
	Tarif 1ère heure arrondi	Tarif 2ème heure arrondi	Tarif horaire
A	7,29 €	5,15 €	7,62 €
B	10,93 €	7,73 €	11,42 €
C	14,58 €	10,30 €	15,23 €
D	18,22 €	12,88 €	19,04 €
E	21,86 €	15,45 €	22,85 €
F	25,51 €	18,03 €	26,66 €
G	29,15 €	20,60 €	30,46 €
Hors quotient	36,44 €	25,75 €	38,08 €

AIDES AUX SENIORS

17/ COLIS :

- 3 colis offerts aux personnes relevant du quotient A : Pâques, Saint Côme et Saint Damien, et Noël.
- 1 colis offert à Noël à tous les résidents retraités de la RPA (non cumulable avec le colis quotient A).
- Ces allocations sont calculées au regard des quotients validés au 31/12 de l'année précédente et attribuées pour l'année ; aucune attribution n'est faite en cours d'année.
- 1 colis offert à Noël à tous les résidents de la Maison de retraite de Villebon.

Valeur du colis 2023	Valeur maximum du colis 2024
30,00 €	30,00 €

18/ ALLOCATION TRIMESTRIELLE :

- 4 mandats dans l'année sont accordés aux Villebonnais inscrits au SMR sous conditions de ressources.
- Ces mandats sont versés trimestriellement aux personnes dont les ressources correspondent au quotient compris entre le A et le D inclus, selon le tableau ci-dessous.
- Ces allocations sont calculées au regard des quotients validés au 31/12 de l'année précédente et attribuées pour l'année ; aucune attribution n'est faite en cours d'année.
- L'allocation est versée indépendamment à chaque personne : un couple pourra donc percevoir deux allocations pour un même foyer.

Quotient	Montant trimestriel 2023	Montant trimestriel 2024
A	106,60 €	106,60 €
B	74,62 €	74,62 €
C	63,96 €	63,96 €
D	53,30 €	53,30 €

19/ ETE CHALEUREUX :

- Le dispositif « été chaleureux » complète les actions menées sur la commune lors de la veille saisonnière canicule de niveau 1 et 2.
- Lors d'un déclenchement canicule de niveau 3, les actions correspondantes sont mises en œuvre en lien avec le registre des personnes vulnérables déclarées.

Prestation proposée	Tarif 2024
Appel téléphonique	Gratuit
Visite à domicile	Gratuit

